

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 9 juillet 2015**  
**Rapporteur :**  
**Madame Valérie LECERF**  
**LIVET**

**N° 5**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 17/07/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015  
(accusé de réception du 17/07/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition gratuite auprès de l'OPAC de parcelles allée René François Le Men  
et rue du Coteau de Kermabeuzen  
en vue de leur intégration dans le domaine public communal**

—————

**Dans le cadre de l'aménagement du carrefour allée René François Le Men/route de Guengat et d'une régularisation de voirie rue du coteau de Kermabeuzen il est proposé l'acquisition, à titre gratuit, de trois parcelles appartenant à l'OPAC d'une surface globale de 1 934 m<sup>2</sup>.**

\*\*\*

Suite à la réalisation de travaux pour faciliter la circulation et dans le cadre de régularisations de voirie, il s'avère nécessaire d'acquérir auprès de l'OPAC trois parcelles situées allée René François Le Men et rue du coteau de Kermabeuzen.

Il s'agit des parcelles cadastrées section IY numéro 292 et 295 d'une superficie totale de 965 m<sup>2</sup> et de la parcelle cadastrée section IY numéro 283, d'une surface de 969 m<sup>2</sup>.

L'intégration de ces parcelles dans le domaine public routier communal sera effective le jour de la signature de l'acte.

Les frais liés au transfert de propriété seront supportés par l'OPAC.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser la ville de Quimper à acquérir à titre gratuit ces parcelles d'une surface totale de 1 934 m<sup>2</sup> ;

2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET